



Vernouillet, le 18 février 2022

Compte-rendu du conseil syndical du 17 février 2022

La séance est ouverte à 15H30

Etaient présents :

Michel DEBJAY, Président ;
Laurent BAIVEL, Anthony HERRY, Délégués titulaires ;
Cyril AUFRECHTER, Patrick SAGET, Délégués suppléants

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil du 2 décembre 2022
2. Autorisation donnée au Président de signer tous les actes administratifs et demandes de subventions relevant de sa compétence
3. Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD pour la réalisation des travaux d'implantation d'un système de vidéoprotection sur les communes de Verneuil sur seine et Vernouillet

**DELEGATION DU CONSEIL SYNDICAL AU PRESIDENT AU TITRE DE L'ARTICLE
L 2122-22 du CGCT**

Vu la délibération 2020-009 du 16 septembre 2020 donnant délégation au Président pour une partie des compétences du conseil syndical,

Considérant que, dans un souci d'efficience administrative concernant les dossiers de demandes de subventions, il y a lieu de compléter la délibération 2020-009 du 16 septembre 2020.

En conséquence, le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE pour la durée du présent mandat, de déléguer à Monsieur le Président la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs aux dossiers de subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FIPD POUR LA
REALISATION DES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN SYSTEME DE
VIDEOPROTECTION SUR LES COMMUNES DE VERNEUIL-SUR-SEINE ET
VERNOUILLET**

Le Président présente le projet définitif d'implantation d'un système de vidéoprotection sur le territoire des communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

Les caractéristiques financières du projet pour 2022 sont les suivantes :

	Verneuil sur Seine	Vernouillet
Coûts Totaux TTC	887 027,04 €	1 312 950,00 €
Coûts Totaux HT	739 189,20 €	1 094 125,00 €
Montant potentiellement sujet à subventions	418 317,00 €	713 500,00 €

L'exposé du dossier entendu,

Vu l'article 2 des statuts du syndicat,

Vu le projet établi conjointement entre les communes et le bureau d'études,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

DECIDE d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'implantation d'un système de vidéoprotection sur les communes de Verneuil-sur-Seine et Vernouillet,

DIT que chaque commune assurera le financement intégral de la dépense liée au système implanté sur son territoire et que la répartition des dépenses communes sera définie ultérieurement lorsque le coût issu des contrats sera connu ;

DECIDE de solliciter de l'Etat une subvention de l'opération au titre du FIPD. Les montants du projet sont de 739 189,20€ HT pour Verneuil sur seine et 1 094 125€ HT pour Vernouillet. Les sommes potentiellement retenues pour le calcul de la subvention sont de 418 317 € pour les travaux de Verneuil sur Seine et 713 500 € pour Vernouillet.

AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16heures 15.

LE PRÉSIDENT,

Michel DEBJAY

